

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marianne Rioux

<https://www.cadre21.org/membres/73c11e73307f7b3a55094822>

Date d'obtention : 2021-12-21 21:26:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- S'assurer que les éléments dénoncés sont en lien avec l'école. Si ce n'est pas en lien avec l'école, il est important de référer au service de police.
- 2- Débuter par ouvrir la trousse et suivre les étapes du protocoles.
- 3- Rencontrer la personne qui dénonce et remplir le questionnaire avec elle.
- 4- Rencontrer les témoins s'il y a lieu (les rencontres sont individuelles)
- 5- Si j'ai des motifs de croire que les photos sont dans le téléphone d'un élève, confisquer son téléphone. S'il refuse, contacter le service de police.
- 6- Contacter le service de police pour qu'il poursuive l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- 1- S'assurer que la situation est en lien avec l'école. Sinon, référer directement au service de police.
- 2- Importance de travailler en collaboration avec le service de police.
- 3- Les interventions doivent être effectuées dans un cadre bienveillant.
- 4- Il est important de rassurer la victime.
- 5- Ne pas regarder les images même si l'élève insiste.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer le téléphone de l'élève dont nous avons des motifs de croire qu'il possède des images de pornographie juvénile.